

**OBJET RETRAIT PARTIEL DE LA DELIBERATION N°10/5-34 DU 25 SEPTEMBRE 2010
PORTANT CESSION DU TERRAIN COMMUNAL NON BATI BH 719 PARTIE**

Par Délibération n° 10/5-34 du 25 septembre 2010, la Ville de Saint Denis a validé le principe de cession de la parcelle BH 719 partie, pour une superficie de 285 m², au profit des consorts GAZE avec faculté de substitution.

Ni le notaire choisi par les acquéreurs, ni la SARL SEGC, mandaté par les consorts GAZE, ne se sont manifestés pour conclure la vente par acte authentique.

Le 11 septembre 2012, la Commune a envoyé un courrier à la SARL SEGC leur demandant leurs intentions quant à la cession qui avait été décidée antérieurement.

Par courrier en date du 17 septembre 2012, la SARL SEGC ainsi que les consorts GAZE ont manifesté leur souhait de ne pas poursuivre la vente et ont autorisé expressément la Commune à retirer (partiellement) la Délibération n° 10/5-34 du 25 septembre 2010.

Ce retrait permettra à la Commune de disposer librement de son bien et, par conséquent, de ne plus être juridiquement obligée envers les acquéreurs.

En considération des éléments ci-dessus énoncés, je vous demande :


1° d'approuver le retrait partiel de la Délibération n° 10/5-34 en date du 25 septembre 2010 relative à la cession de la parcelle communale BH 719 partie ;

2° de m'autoriser à prendre les décisions subséquentes à l'acte de retrait.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12625-A-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

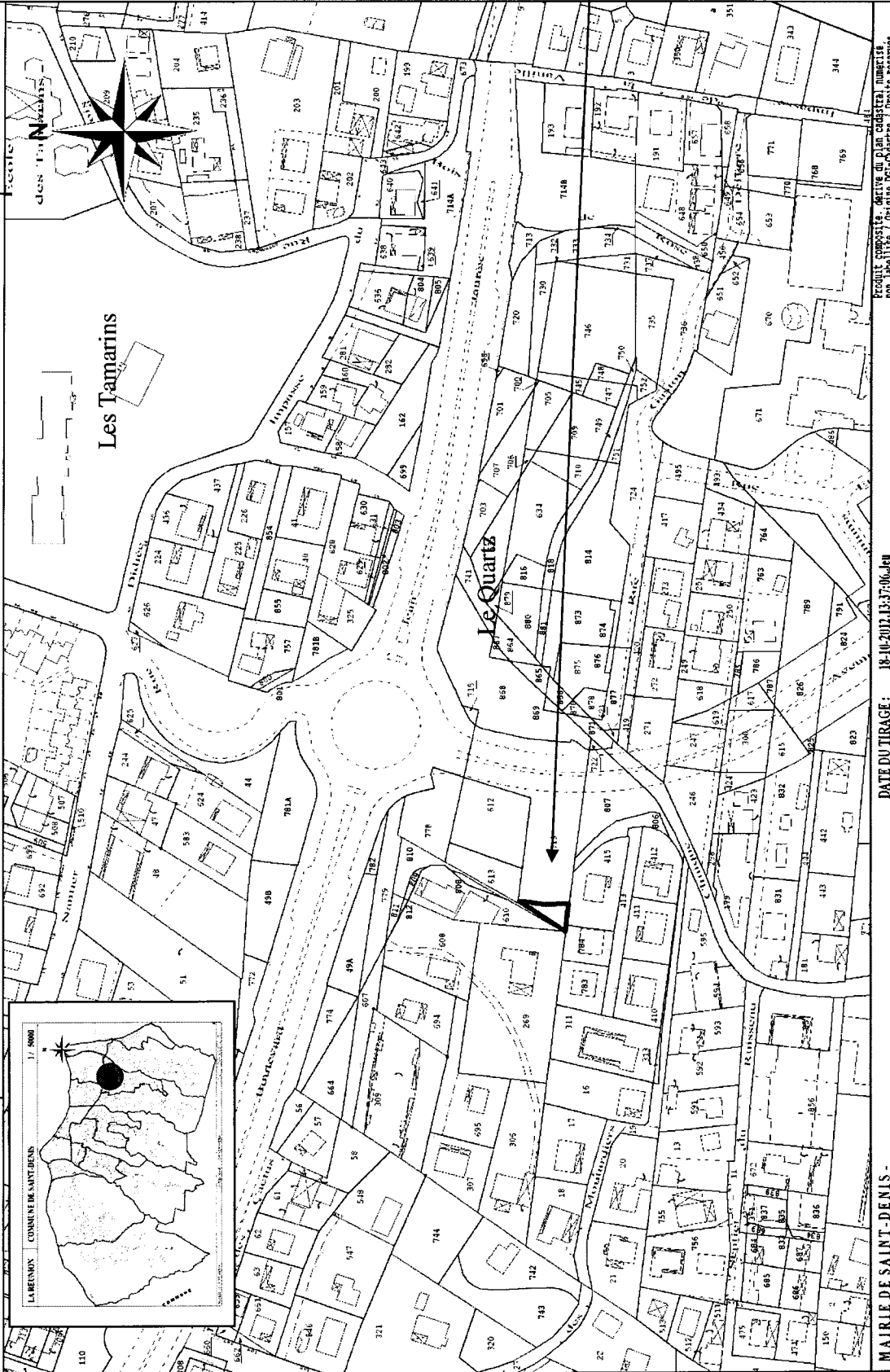
Signé électroniquement par :
LE MAIRE
21/11/2012


Gilbert ANNETTE

BH719p

Rue de la Clinique/ Sainte Clotilde

1 / 2000



Emprise
objet du
retrait

PROJET COMPOSITE DÉRIVÉ DU PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE
NON LABELLISÉ / QUALITÉ DES CADASTRE / DROITS RÉSERVÉS

DATE DU TIRAGE : 18-10-2012 13:37:06 JMH

MAIRIE DE SAINT-DENIS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12625-B-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

**OBJET RETRAIT PARTIEL DE LA DELIBERATION N° 10/5-34 DU 25 SEPTEMBRE 2010
PORTANT CESSION DU TERRAIN COMMUNAL NON BATI BH 719 PARTIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 12/6-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le retrait partiel de la Délibération n° 10/5-34 en date du 25 septembre 2010 portant cession de la parcelle communale BH 719 partie.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à prendre les décisions subséquentes à l'acte de retrait.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12625-B-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
21/11/2012



Gilbert ANNETTE